

MAIRIE DE L E V E N S
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité
Département des Alpes-Maritimes
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 avril, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, M. Thierry MIEZE, Mme Ghislaine BICINI, Mme Ghislaine ERNST, M. Jean-Claude GHIRAN, M. Michel BOURGOGNE, Mme Danièle TACCONI, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, Mme Jeanine PLANEL, M. Didier GIORDAN, Mme Claude MENEVAUT, Mme Suzanne URRUTY, M. Régis GUILLAUME, M. Eric BERNIGAUD, Mme Sonia MARTIN CASANOVA, M. Gilles MAIGNANT, M. Nicolas BRAQUET, Mme Sophie LALOUM, M. François Dominique SEINCE, M. Jean-Louis MORENA.

Étaient représentés : Mme Monique DEGRANDI a donné pouvoir à M. Antoine VERAN,
Mme Aline BAILLOT a donné pouvoir à Mme Michèle CASTELLS,
M. Eric GIRARD a donné pouvoir à M. Nicolas BRAQUET,
M. Yan VERAN a donné pouvoir à M. Georges REVERTE.

Absente : Mme Maïmouna BONNEFOND

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents : 22 / votants : 26.

Rapporteur : M. le Maire

**2 - EXPLOITATION DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS
INERTES A FONT DE LINIER - DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE
INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT –
LA NOUVELLE SIROLAISE DE CONSTRUCTION**

Vu l'article R.512-46-3 du Code de l'environnement,

Vu le bail du 18 juin 2019 signé avec La Nouvelle Sirolaise de Construction, relatif à l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes sur le site de Font de Linier,

Vu l'arrêté préfectoral n° 17631 portant organisation d'une consultation du public relative à la demande d'enregistrement présentée par la société La Nouvelle Sirolaise de Construction pour l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI), étant précisé que cette demande ne porte que sur l'installation de stockage des déchets inertes et non sur la plateforme de recyclage de ces mêmes déchets,

Vu le dossier de consultation du public relatif à la demande d'enregistrement de l'installation classée pour la protection de l'environnement,

Considérant que la consultation du public se déroule actuellement depuis le 14 mars jusqu'au 11 avril 2025 ;

Considérant que le Conseil municipal est appelé à donner son avis sur le projet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 24 voix pour et 2 voix contre (M. François Dominique SEINCE et M. Jean-Louis MORENA) :

- D'émettre un avis favorable à la prolongation de la durée d'exploitation de l'installation de stockage des déchets inertes sur le site de Font de Linier de 6 années, concernant 20 000 m² (en renouvellement), et au projet porté au dossier de demande d'enregistrement de l'installation classée pour la protection de l'environnement sus visé et joint à la présente délibération.

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Antoine VERAN.

